

UN CHANT DE VICTOIRE AVEC UNE CONTRADICTION JÉRUSALEM

SUHAIL KHOURY

MUSICIEN & COMPOSITEUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Les gens pratiquent les arts dans tous les aspects de leur vie : les vêtements, la nourriture, les outils, la mort... Les gens chantent en moissonnant, en cueillant les olives, en pêchant en mer, le berger chante en veillant sur ses moutons. Et dans chaque lutte, l'art joue un rôle en exprimant la situation, et les artistes, les écrivains et les poètes marchent en tête.

Au début de la 1^e Intifada, les Israéliens n'accordaient pas la moindre attention à la musique révolutionnaire... Mais à un moment, de même qu'ils avaient décidé de briser les mains des enfants qui jetaient des pierres, ils ont interdit ces chants sous toutes leurs formes.

Un jour, je revenais du studio d'enregistrement et j'avais secrètement en ma possession environ 6000 bandes.

Les soldats m'observaient depuis longtemps, et l'armée a installé une embuscade spéciale sur la route. Une embuscade pareille, d'habitude, cela ne pouvait servir qu'à capturer un chef révolutionnaire.

Ils m'ont arrêté comme si j'avais été un terroriste et que j'avais détenu une arme. On m'a conduit en prison et ils ont commencé leur investigation.

« Qui a écrit ces chansons ?

Qui les a composées ?

Qui les distribue ?

Et qui les produit ? »

J'ai subi des tortures psychologiques et physiques extrêmes.

Ils utilisaient une technique appelée le « mixeur ». L'interrogateur était costaud. Il me tenait fermement par les épaules et me secouait avec force pendant très longtemps. J'ai commencé à sentir que les organes à l'intérieur de mon corps vibraient et se mélangeaient, j'avais l'impression de mourir.

Ils utilisaient une méthode appelée « l'étirement ». On m'asseyait sur une chaise sans dossier, les jambes allongées. Un interrogateur posait le pied sur mes parties génitales, tandis qu'un autre appuyait de façon continue sur ma poitrine. J'ai eu terriblement mal, contraint à une position angulaire, m'efforçant de ne pas tomber en arrière.

Pendant cette période de torture, des mélodies me venaient et je les écrivais mentalement.

Au 12^e jour, la torture a atteint un degré de violence si extrême que je me suis engourdi. Comme l'interrogatoire était devenu inutile, ils se sont arrêtés.

À ce moment, j'ai éprouvé deux sentiments contradictoires. Premièrement, je me suis trouvé au bord de la mort à cause de la violence. Deuxièmement, à l'opposé, j'ai découvert que j'avais finalement triomphé des interrogateurs.

La mélodie que j'avais créée était donc un chant de victoire avec une contradiction.

Ce n'est que dix ans après que j'ai pu écrire la musique qui m'était venue pendant que je subissais des tortures en prison.

N'ayant pas trouvé de loi pour me condamner, ils ont utilisé une loi remontant à la période du mandat britannique. Ils ont prononcé un verdict de 15 mois au motif d'incitation à la violence et à la révolution.*

*Le même chef d'accusation avait été utilisé 50 ans plus tôt contre le poète Nuh Ibrahim et serait utilisé presque 40 ans plus tard contre Dareen Tatour.